

Pourquoi ne pouvons-nous adhérer aux réformes en cours ?

- **Première expérience** : Imaginez que l'on plonge une grenouille dans de l'eau bouillante. Elle sort immédiatement du récipient.
- **Deuxième expérience** : Placer une grenouille dans un récipient d'eau à température ambiante. Augmenter progressivement la température de l'eau. La grenouille endormie par l'eau tiède puis brûlante finit par cuire.
- **Bilan** : Des biologistes sommeilleraient-ils parmi les responsables de l'O.C.D.E. ?

« *Si l'on diminue les dépenses de fonctionnement, il faut veiller à ne pas diminuer la quantité de service, quitte à ce que la qualité baisse. On peut réduire par exemple les crédits de fonctionnement aux écoles ou aux universités (...). Les familles réagiront violemment à un refus d'inscription de leurs enfants, mais non à une baisse graduelle de la qualité de l'enseignement et l'école peut progressivement et ponctuellement obtenir une contributions des familles, ou supprimer telle activité. Cela se fait au coup par coup, dans une école mais non dans l'établissement voisin, de telle sorte que l'on évite un mécontentement général de la population.* »

Morrison Christian, La Faisabilité politique de l'ajustement, Cahier de politique économique n°13, Centre de développement de l'OCDE, OCDE 1996, p.30.

Grenouille...OCDE....quel rapport avec nous, enseignants ?!....

Suite

N°1 : Eléments du contexte :

Processus général de libéralisation



OCDE = acteur libéral à l'échelle européenne



Ministère de l'Education Nationale en France
perméable aux recommandations de l'OCDE. Par ailleurs, il s'appuie sur les attentes de « l'opinion » renforcée par les médias : « moderniser l'Etat », c'est réduire les coûts et « mettre au travail les fonctionnaires ».



Ministère des Finances
commandent des audits
sur l'Education Nationale
(publiés le 17/10/2006)

Suite

Bernard Hugonnier, directeur adjoint de l'éducation à l'OCDE, interrogé par l'agence de presse AEF :

« *Longtemps l'OCDE n'a pas eu bonne presse. On l'accusait d'être le temple du libéralisme et de promouvoir des conceptions économiques et libérales qui n'ont pas grand-chose à voir avec le concept de l'école républicaine...Mais les ministres ont changé. Une évolution s'est dessinée. Aujourd'hui au ministère, on trouve des gens qui n'ont plus aucun a priori envers l'OCDE. »*

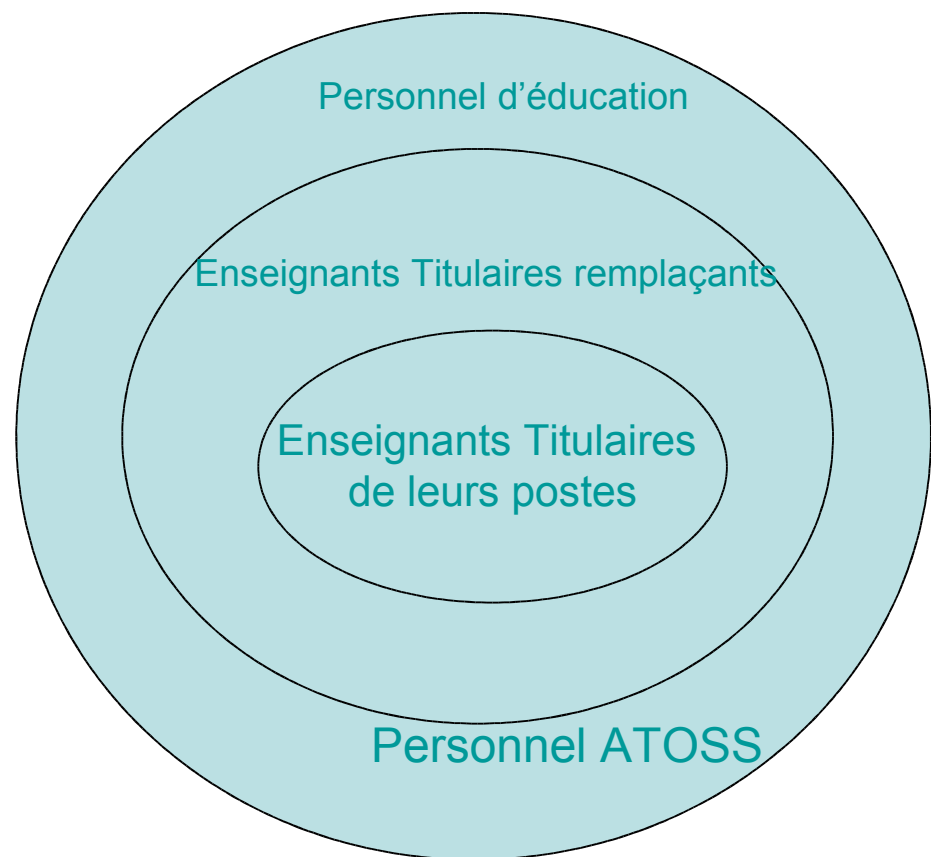
[Retour](#)

N°2 : Réformes actuellement appliquées

Fonctionnement des établissements :

- **Processus d' « autonomisation »** des établissements qui transparait dans la dénomination **EPLE** (Etablissements Publics **L**ocaux d'Enseignements)
- **Globalisation** de la dotation
- **Contractualisation** des moyens (contrats passés entre les EPLE et les Académies et collectivités territoriales sur la base du projet d'établissement) et procédure d'évaluation. Fin du cadrage national donc.
- **Impact :**
 - * **renforcement du pouvoir des chefs** d'établissements sur l'usage de ces moyens
 - * **concurrence accrue entre établissements** (voir les dénominations utilisées par les chefs d'établissements telles que « *labellisé* » ou « *attractivité* »)

Statuts de personnels :



Suite

2003 : disparition des MI-SE et de leur statut (Maîtres
d'Internat-Surveillants d'Externat)



Aides Educateurs (entre autres...)

- Recrutés par les chefs d'établissements ; donc les critères sociaux et d'ancienneté ne priment plus et les conditions de mutations sont inégalitaires
- Service horaire plus lourd
- Droits liés aux examens dépendent du bon vouloir des chefs d'établissements
- Etc...

[Retour](#)

2003 :transfert des personnels ATOSS aux Régions

- Transfert par étapes en cours
- Flexibilité : les agents pourront faire ou compléter hors de l'établissement
- Contractualisation des moyens en personnel ATOSS entre les établissements et la Région => risques : jeu d'influence et de réseaux + transferts financiers insuffisants de l'Etat à la Région => inégalités entre les établissements.

Dégradation du statut et des conditions de travail des TZR

- * suppression continue et sensible du nombre de postes
- Augmentation du nombre de poste à service partagé ⇔ service effectué sur 2 à 3 établissements sur la même commune ou sur 2 à 3 communes
- zones de remplacement deviennent départementales pour un certain nombre de disciplines.
- Explosion des affectations hors zone
- Augmentation des TZR nommés en AFA (Affectation à l'Année) (Académie Dijon, 2006-2007 : 56% des collègues TZR)
- Résultat : **réduction du nombre de TZR qui restent disponibles pour effectuer les remplacements** (Académie Dijon, 2006-2007 : 44% des collègues TZR)
- Isolement et manque de reconnaissance dans les établissements d'exercice
- Réduction de leurs indemnités par le jeu du changement des résidences administratives modifiées unilatéralement par les Rectorats (ISSR : Indemnité de Sujétions Spéciales de remplacement) => pertes financières pour les foyers
- Etc...

Dégradation du statut et des conditions de travail des titulaires de leurs postes

- Décret sur « les Remplacements De Robien » remet en cause le statut de 1950 dans les faits (3 à 4 semaines de cours imposables par an selon les grades)
- Institutionnalisation de la bivalence (il suffit de passer une épreuve supplémentaire aux concours disciplinaires pour avoir un CAPES avec « Mention complémentaire ») => flexibilité dans la gestion des personnels= il s'agit de recruter des enseignants qui « *peuvent se voir confier un service partiel d'enseignement* » (selon le Ministère) dans la discipline complémentaire.
- Liberté pédagogique remise en cause par l'institution du Conseil Pédagogique
- Réduction des horaires disciplinaires => augmentation du nombre de classes à charge...
- Critères d'évaluation étendus à des champs non disciplinaires
- Renforcement du poids des chefs d'établissements dans l'accès à la hors-classe
- Régionalisation des règles de mutations => frein aux mouvements des personnels entre académies et mutations « à l'aveugle »
- Etc...

N°3 : Réformes en préparation cette année

- Poursuite de la bivalence aux concours
- Poursuite de la régionalisation des règles de mutations
- **Projet de décret 2006** modifiant le décret de 1950 et tenant compte des recommandations des audits réalisées par Bercy.
- **Recommandations des audits** d'octobre 2006

suite

Projet de décret 2006 (remplaçant le décret de 1950)

- * inscription dans les textes de la possibilité d'enseigner dans une autre commune sans limitation géographique (Chapitre I, Article 2)
- * les TZR peuvent être astreints à l'enseignement d'une autre discipline (Chap. I, art.2)
- * augmentation du maxima de service (1h) pour les collègues qui enseignent plus de 8 h dans des divisions ou groupes de – 20 élèves (Chap. II, Art.5) => augmentation du service dû
- * modification du calcul de la 1ère chaire => réduction (Chap.II, Art.6)
- * fin des décharges pour labo SVT, SPH, cabinet d'histoire.... (Chap. II, Art. 9)
- fin des motifs de dispense d'une HSA (Chap.I, Art, 2) => les raisons de santé ne sont plus invocables.

Exemple de référentiel horaire de la classe de Seconde Générale et technologique (900 heures par an)

- **Français** : 100 heures
- **Histoire-Géographie** : 80 h
- **2 langues vivantes** : 140 h
- **Maths** : 100 h
- **Sciences Physiques** : 70 h
- **SVT** : 40 h
- **ECJS** : 10
- **E"PS** : 70 h
- **1 option de détermination** : 70 h
- **1 option facultative** : 70 h

Note : « Le chef d'établissement et son équipe pédagogique peuvent décider de ne pas proposer d'option facultative et récupérer les 70 heures pour renforcer les enseignements communs. » (Audit Lycée, 2006)

Soit 750 heures sur un total de 900 heures.

Que fait-on du reliquat de 150 heures ?

« (...) ils (*chef d'établissement et son équipe pédagogique*) peuvent allouer librement entre les disciplines obligatoires (heures de classe, dédoublement, renforcement), optionnelles ou à des dispositifs pédagogiques personnalisés » (Audit Lycée, 2006)

[Retour](#)

Recommandations des audits d'octobre 2006

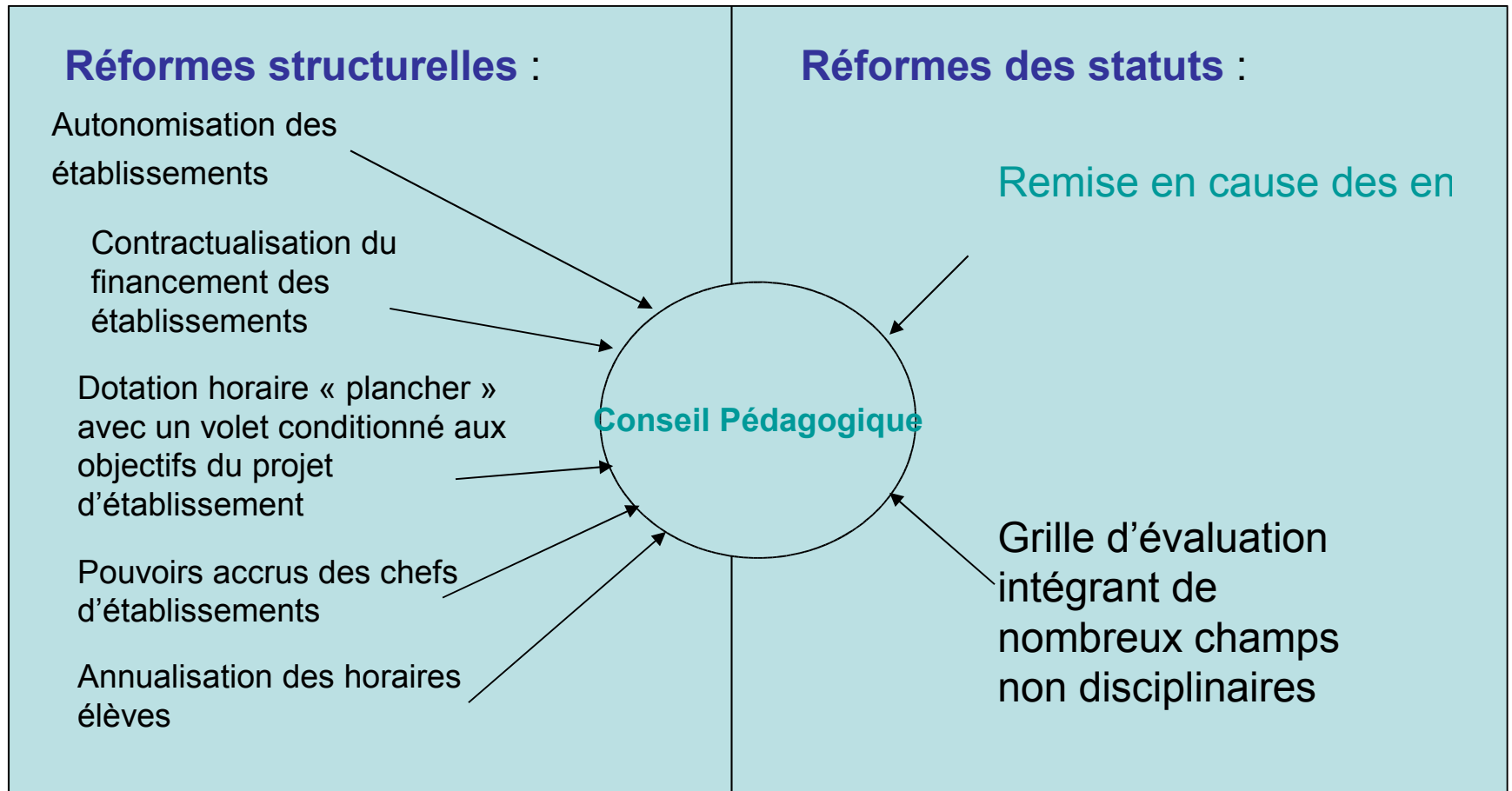
- **suppression des heures de 1ère chaire** => voir projet de décret 2006 ⇔ gain escompté : 6 580 Emplois Equivalent Temps Plein (ETP : ce ne sont plus des postes mais des moyens)
- **suppression des dédoublements** (« *sauf pour les langues, les sciences expérimentales et les enseignements technologiques* » selon l'audit) ⇔ gain escompté : 9 609 ETP
- **plafonnement et annualisation du nombre d'heures d'enseignement par lycée** à partir de la rentrée 2007 (soit une réduction de l'ordre de 10%, voire plus selon les disciplines) / un référentiel horaire par discipline est proposé. Calculez la différence. ⇔ gain escompté : 9 203 ETP et ceci devrait nous placer dans la moyenne calculée par l'OCDE.

=> **risque d'annualisation des services des enseignants** : même si les rapporteurs de l'Audit s'en défendent... ce sont les mêmes qui identifient « *trois rigidités fortes* » qu'incarne la grille horaire hebdomadaire disciplinaire : « *celle de l'administration centrale, celle des disciplines et celle des obligations réglementaires de service des enseignants* »

⇒ Que faire des moyens ainsi dégagés ?

L'Audit Lycée précise que « *la question de ces marges dépasse le cadre de sa mission ; elle recommande néanmoins que le quart des moyens dégagés soit affecté à l'échelon déconcentré pour porter, accompagner et motiver les établissements innovants* ».

N° 4 : Comment le Conseil Pédagogique s'insère-t-il dans ce dispositif?



suite

Morceaux choisis des rapports d'audits d'octobre 2006

- « L'organisation disciplinaire et les modalités d'évaluation de ce que l'on pourrait considérer comme les véritables acquis des élèves sont aujourd'hui le principal obstacle à une organisation horaire différente des enseignements et du travail personnel des élèves ».
- « Les grilles horaires hebdomadaires consacrent davantage un rapport de forces disciplinaires qu'un projet cohérent et adapté d'offre de formation. Leur abandon peut permettre de désamorcer ces tensions. »
- « (...) **Encore faut-il pour cela que tous les partenaires du système éducatif acceptent de sortir de leurs postures institutionnelles pour engager une réflexion dépassionnée sur les objectifs et l'évaluation des résultats, en un mot la performance du système. »**

Avantages escomptés du Conseil

Pédagogique :

Il permettra de **contourner les difficultés** qu'il y a à **donner directement aux seuls chefs d'établissement un contrôle et une évaluation pédagogique**

Il permettra d'**apporter une caution morale et professionnelle aux pouvoirs accrus des chefs d'établissements**

Il sera le **cadre institutionnel des conflits** entre collègues, générés par la mise en concurrence des disciplines pour les moyens horaires.

Il permettra d'**associer les enseignants à la suppression progressive des cadres nationaux** (horaires et statutaires)

Il permettra d'**associer les enseignants à la gestion de la pénurie des moyens**

[Retour](#)

Comment est-il possible aujourd'hui de
s'opposer efficacement à la mise en
œuvre de ces mesures destructrices de
l'Education Nationale et du statut des
personnels ?

Fin